

<https://dechargelarevue.com/I-D-no-356-bis-Des-charmes-tarifés.html>



I.D n° 356 bis : Des charmes tarifés ...

- Le Magnum - Les I.D -

Publication date: lundi 24 octobre 2011

Copyright © Décharge - Tous droits réservés

Début de cette chronique dans [l'I.D nÂ° 356](#).

Il est vrai que le compte d'auteur, auquel recourt cet éditeur, au moins pour les auteurs débutants, est affiché dans le [contrat](#) accessible sur son site. Il représente, selon Patrick Cintas, « *moins de 10% de son budget* », - affirmation évidemment invérifiable. Mais il refuse d'endosser la condamnation morale qui entache depuis longtemps cette pratique et, contre toute apparence, entend imposer l'idée qu'en matière éditoriale, le compte d'auteur est la norme. Deux postulats pour cette démonstration fallacieuse : l'un pose l'équivalence entre subventions et détournements de fonds publics ; l'autre suggère que le milieu poétique dans son ensemble, revues et éditions, survit grâce aux subsides publics. Chacun appréciera. Bref, la version poétique du « *tous pourris* », l'animateur du *Chasseur abstrait* ne s'excluant d'ailleurs pas, mais se targuant, dès lors qu'il ne détrouse que les particuliers, d'être moins répréhensible que le reste du milieu culturel. Risible. Sauf pour les victimes de ces manigances, - victimes consentantes, ne s'empêchera-t-il pas de souligner pour se dédouaner.

« *J'avais fait parvenir auparavant mon manuscrit (...) à Patrick Cintas qui m'a proposé de le publier intégralement sous un contrat de type B à compte d'auteur (auteur débutant) contre une somme à déboursier d'environ 680 euros. J'ai bien évidemment refusé. Contrat confus et non ouvert ; engagement de l'éditeur mal défini etc. Je souscris donc au contenu de votre lettre et ne compte pas participer de nouveau à la RAL,M. Enseigne calamiteuse et travail de sagouin.* »

On comprendra, vu le caractère venimeux de l'éditeur, que l'anonymat de ce jeune auteur soit préservé (Protéger ces sources, ça c'est professionnel, coco). Précisons que le manuscrit comptait une cinquantaine de pages. 680 euros. Si l'éditeur du *Chasseur abstrait* se tient au plus près de la jeunesse, c'est bel et bien pour lui faire les poches - ou « *celle du papa* ».

Pour en revenir aux indications fournies, elles sont parlantes ; on sera frappé du déséquilibre entre les obligations de l'auteur et celles du prestataire de service qui contre une somme tout à fait définie, prend des engagements des plus vagues : le tirage sera « *à la demande* ». On est donc en droit de craindre qu'il ne dépasse guère le nombre d'exemplaires commandés par l'auteur. On conçoit le bénéfice qu'un microéditeur bien intentionné peut tirer de l'impression numérique, qui grâce à une succession de petits tirages lui permet de gérer ses stocks au plus juste ; mais on voit aussi comment l'exploitation de cette même avancée technologique peut être retournée au désavantage de l'auteur.

Dès lors, s'impose un changement d'appréciation sur le [site](#) du *Chasseur abstrait*, qui par son ouverture à la création d'aujourd'hui et comme nous l'avons d'emblée reconnu, ne manque pas d'attraits pour l'amateur de poésie. Il faut désormais le considérer aussi comme un miroir-aux-alouettes attirant les jeunes talents. Patrick Cintas a l'amabilité de me rappeler qu'y figure un de mes propres poèmes : je ne m'en souvenais plus. Il est désormais de la responsabilité de chacun de nous, poètes, en connaissance de cause, d'accepter ou non de servir de leurre à une entreprise des plus contestables.